

SOMMAIRE ENQUETE PUBLIQUE PLUi

1. Pièces de l'enquête publique

- I. Arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération
- II. Avis enquête publique
- III. Insertion presse
- IV. Note de présentation

2. Révision allégée n°1 :

- I. Délibérations et bilan de concertation
 - La délibération DCC-2023-137 en date du 21 décembre 2023
 - La délibération GD 136/22 en date du 22 décembre 2022
 - Le Bilan de concertation préalable
- II. Avis Personne Publique et autorité environnementale
 - 1. Avis des services de l'état
 - 2. Avis du Conseil Régional Bourgogne Franche Comte
 - 3. L'avis de la Chambre d'Agriculture du Jura
 - 4. Avis de la Chambre des métiers et de l'artisanat
 - 5. Avis de l'INAO
 - 6. Avis de la SNCF
 - 7. Avis du Conseil départementalAvis de l'autorité environnementale
- III. Documents révision allégée 1
 - 1. Justification révision
 - 2. OAP
 - 3. Zonages
- IV. Arrêtés préfectoraux et avis CDPENAF
- V. PV réunion examen conjoint

3. Révision allégée n°2 :

- I. Délibérations et bilan de concertation
 - Le Bilan de concertation préalable
 - La délibération DCC-2023-057 en date du 6 juillet 2023
 - La délibération GD 164/22 en date du 22 décembre 2022
- II. Avis personnes publiques et autorité environnementale
 - 1. Avis des services de l'état
 - 2. Avis du Conseil Régional Bourgogne Franche Comte
 - 3. Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
 - 4. Avis de la chambre d'agriculture
 - 5. Avis du conseil départemental du Jura
 - 6. Avis PETR Val de Saône VingeanneAvis autorité environnementale
- III. Documents révision allégée 2
 - 1. Justifications révision allégée n°2
 - 2. Étude entrée de ville
 - 3. Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - 4. Règlement
 - 5. Zonages
- IV. PV réunion examen conjoint

SOMMAIRE ENQUETE PUBLIQUE PLUi

4. **Modification**

- I. Délibérations et bilan de concertation
 - Délibération n°165/22 du 22 décembre 2022
 - L'arrêté du Président n°2023-001 du 11 janvier 2023
 - Délibération DCC-2023-111 en date du 9 novembre 2023 prenant en compte l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)
 - Le bilan de concertation préalable

- II. Avis des personnes publiques et autorité environnementale
 - a. Avis des services de l'Etat
 - b. Avis du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
 - c. Avis du Conseil Départemental du Jura
 - d. Avis de la Chambre d'Agriculture du Jura
 - e. Avis de la Chambre des métiers et de l'artisanat
 - f. Avis INAO

Avis de l'autorité environnementale

- III. Documents modification
 - a. Note présentation
 - b. Règlement
 - c. OAP
 - d. OAP commerce
 - e. Zonages

- IV. Arrêtés préfectoraux et avis CDPENAF